



POUR UNE UTILISATION EFFICIENTE DES 5% DES REVENUS PETROLIERS



Stade omnisport de Doba

SYNTHESE DU RAPPORT DE L'ETUDE

27 Mars 2010

Par : DJERALAR MIANKEOL

PREAMBULE	3
INTRODUCTION	4
CONTEXTE	6
LA REGION CONCERNEE PAR LES 5%, LE LOGONE ORIENTAL SELON LE CPGRP	7
DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE	8
CHAPITRE I : LES PRINCIPES FONDATEURS DES 5% DES REVENUS PETROLIERS.....	8
A – Base juridique des 5% des revenus pétroliers : la loi N° 001/PR/1999	8
B – Les 5% des revenus pétroliers, ressources additionnelles pour la région productrice	9
C – Les 5% des revenus pétroliers, ressources destinées aux collectivités décentralisées	9
D – Les 5%, ressources destinées aux dépenses de réduction de la pauvreté	10
CHAPITRE II : LES CONSTATS	10
A – La prise de décision en absence des collectivités territoriales.....	10
B – Les Capacités du CPGRP	12
C – Répartition des Ressources.....	13
D – Les entreprises bénéficiaires des prestations.....	17
E – Les Domaines	18
CONCLUSIONS.....	24
RECOMMANDATIONS.....	27

PREAMBULE

Conformément aux dispositions de l'article 212 de la Constitution du Tchad, cinq pour cent (5%) des revenus directs sont destinés aux collectivités territoriales décentralisées de la région productrice de pétrole. Ces fonds ont été engagés dans des grands travaux : construction des hôpitaux, marchés modernes, gares routières, bâtiments scolaires, stade omnisport, adduction d'eau potable et électrification de villes..., sans oublier ceux investis dans les opérations de micro crédits.

Pour en savoir plus sur l'efficacité des investissements et leur impact, la CPPL (Commission Permanente Pétrole Locale) a initié un processus d'échanges pour contribuer à l'amélioration de l'utilisation des 5%. Une étude a été réalisée à cet effet afin de disposer de données fiables permettant de conduire un processus de réflexion et d'échange à travers un atelier international devant réunir tous les acteurs concernés entre autres, les chefs traditionnels et les organisations de base, les autorités administratives et politiques, les organisations de la société civile nationales et internationales.

L'ensemble de la démarche doit permettre d'analyser la gestion des 5% afin de proposer un schéma adéquat de son utilisation.

Malheureusement, cet atelier a été interdit par le Ministre de l'Intérieur. Pour permettre une large implication dans la réflexion nous avons écrit ce document avec les éléments clefs de l'étude. L'ambition de ce document est d'offrir aux différents acteurs un outil de réflexion et de dialogue autour des mécanismes mis en œuvre dans l'utilisation et la gestion des 5% des revenus pétroliers destinés à la région productrice. En prenant cette initiative, l'objectif principal annoncé dès le départ est de faire un plaidoyer pour une gestion participative, efficiente et transparente des 5% des revenus pétroliers en faveur des communautés pauvres des zones productrices.

Nous remercions tous ceux qui ont fournis des efforts pour la réalisation de l'étude et particulièrement, Pain Pour le Monde (PPLM) et SWISSAID pour leurs contributions financières et techniques.

INTRODUCTION

Le Tchad est devenu un des nouveaux pays exportateurs du pétrole au Sud du Sahara depuis le 10 Octobre 2003. Actuellement, presque sept années après le début de l'exploitation pétrolière, la production quotidienne du Tchad oscille entre 170 000 et 200 000 barils. Les champs pétrolifères actuellement en exploitation sont ceux de Komé, Miandoum, Nya, Maikeri, Bologo et Moundouli situés au Sud du Tchad. Ce grand projet était présenté comme un modèle de développement unique au monde en raison des garanties que les mécanismes mis en place pour la gestion des futurs revenus pétroliers, semblaient apporter à la lutte contre la pauvreté. Ces mécanismes prévoyaient que les revenus pétroliers devaient être destinés prioritairement à améliorer les conditions de vie des populations tchadiennes présentes et futures.

C'est au bout d'âpre combat que la Société Civile Tchadienne a obtenu et déclenché le processus de réflexion et de conception du dispositif. Ce qui a débouché sur la création de la loi n°001/PR/1999 portant sur le système de gestion des revenus pétroliers et entre autre dans son article 26, alinéa b) où « cinq pour cent (5%) des revenus directs sont destinées à la région productrice de pétrole ». Ces ressources devraient financer directement les projets locaux en dehors des parts destinées aux dépenses des programmes des secteurs prioritaires prescrits dans le protocole de gestion des revenus pétroliers au Tchad.

Sur la base des statistiques officielles disponibles, on peut constater que 5% des revenus directs ont été investis dans la région productrice. En effet, en suivant le tableau de la répartition des revenus pétroliers directs depuis l'année 2004 jusqu'à la fin de l'année 2008, le Ministère des Finances et du Budget a rapatrié au total 687 314 204 702 FCFA dont 34 259 664 167 FCFA¹ pour la Région Productrice. Cependant ces différents rapports ainsi que les témoignages des populations ont déjà relevé un grand nombre des manquements et difficultés. Cette situation a amené la CPPL (Commission Permanente Pétrole Locale) à initier un processus d'échanges pour contribuer à l'amélioration de l'utilisation des 5% des revenus pétroliers. Avec ce processus, les organisations et les représentants de la population ainsi que ceux de la société civile cherchent à plaider pour une gestion participative, efficiente et une répartition équitable des 5% des revenus pétroliers en vue d'améliorer les conditions socio économiques des communautés des zones productrices.

La démarche est bâtie en deux étapes :

- La réalisation d'une étude sur l'utilisation des revenus pétroliers issus des 5% des revenus pétroliers alloués à la région productrice afin de disposer de données fiables permettant de conduire ce processus de réflexion ;
- La tenue d'un atelier international sur la gestion des 5% des revenus pétroliers devant réunir tous les acteurs concernés entre autres, les chefs traditionnels et religieux, les organisations et les associations de base, les autorités administratives et politiques, les organisations et les institutions de la société civile nationales et internationales.

L'ensemble de la démarche doit permettre d'analyser la gestion des 5% afin de proposer un schéma et des mécanismes adéquats de son utilisation.

Pour mesurer comment la somme importante de 5% des revenus pétroliers a été investie, nous avons cherché à savoir quels sont les domaines les plus servis et qui sont les bénéficiaires ? L'utilisation des revenus a-t-elle respecté les principes fondateurs des 5% des revenus pétroliers et les règles de gestion transparente ? Et surtout si les décisions d'investissement ont répondu adéquatement aux

¹ Source : Collège de Contrôle et de Surveillance des revenus pétroliers

véritables demandes issues des communautés ? Enfin, si l'utilisation des 5% des revenus pétroliers a-t-elle pu contribuer à la réduction de la pauvreté des populations très affectées par les effets cumulés de l'exploitation du pétrole. C'est pour tenter d'apporter des réponses à toutes ces questions que l'étude a été menée. Ce document résume les éléments essentiels de l'étude et est structuré de la manière suivante :

- le premier chapitre rappelle les principes fondateurs des 5% des revenus pétroliers après avoir retracé brièvement le contexte national et présenté la région productrice ;
- le second chapitre met en exergue les constats en ce qui concerne le respect des principes fondateurs et par domaine et par secteur d'activité ayant bénéficié des investissements issus des 5% des revenus pétroliers ;
- Sur la base de ces deux chapitres, des conclusions sont tirées et des recommandations formulées.

CONTEXTE

Le Tchad est un pays pauvre sahélo soudanien d'Afrique Centrale, très pauvre mais une infime partie de sa population au sommet (l'élite au pouvoir) est paradoxalement extrêmement riche. Il compte aujourd'hui environ 10 millions d'habitants. Son économie reposait essentiellement sur l'agriculture et l'élevage. Il est devenu un des nouveaux pays exportateurs de pétrole au Sud du Sahara à partir du 10 Octobre 2003. L'exploitation est faite par les compagnies américaines Exxon Mobil et Chevron ainsi que Petronas (Malaysia). Pour exporter le pétrole, un oléoduc long de 1076 km a été construit pour relier les gisements situés dans le bassin de Doba au Sud du Tchad au terminal de Kribi, au sud Cameroun. Actuellement, presque six ans après le début de l'exploitation pétrolière, la production quotidienne du Tchad oscille entre 170 000 et 200 000 barils pour les champs pétrolifères actuellement en exploitation sont ceux de Komé, Miandoum, Nya, Maikeri, Bologo et Moundouli.

En plus, des réserves ont été découvertes à Sédegui, dans le Kanem à l'Ouest ainsi qu'à Koudalwa dans le Chari Baguirmi, à 300 km au sud de N'djamena. Le champ de Koudalwa sera exploité d'ici peu de temps par une société chinoise (CNPC) et sa production sera acheminée par un oléoduc à une raffinerie en construction située à une quarantaine de km au Nord de N'djamena. Selon la plupart des études, des basins potentiels existeraient actuellement dans les régions de Doseo et Am Timan, toutes situées au Sud.

Le projet pétrole tchadien du bassin de Doba a été considéré comme un des plus grands investissements privés en Afrique au Sud du Sahara et a vu une participation déterminante de la part de la Banque Mondiale. Cette dernière l'avait présenté comme un modèle de développement unique au monde en raison des garanties que les mécanismes mis en place pour la gestion des futurs revenus pétroliers, semblaient apporter à la lutte contre la pauvreté. Ces mécanismes prévoyaient que les revenus pétroliers devraient être destinés prioritairement à améliorer les conditions de vie des populations tchadiennes présentes et futures. Parmi ces mécanismes, un des plus important est la Loi n°001/PR/1999 en date du 11 Janvier 1999 fixant la clé de répartition des revenus pétroliers.

Le projet pétrolier a permis à l'Etat Tchadien de recevoir des compagnies, entre 2003 et 2008, les sommes de plus de 4,3 milliards de dollars, soit environ 2 mille milliards de franc CFA de recettes pétrolières selon le rapport du Groupe International Consultatif, dépassant largement les estimations de départ. En effet, selon ce même rapport, ce montant représente 250 pour cent des recettes attendues sur 25 ans. Ces recettes n'ont pas pris en compte les revenus indirects qui sont aussi importants. Le comble est que dans le temps, les conditions de vie des 10 millions des tchadiens ne se sont pas améliorées. Pour preuve, le Tchad a été classé 170^e mondiale sur 177 selon l'indice de développement humain, calculé en 2008, par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour une espérance de vie moyenne de cinquante ans. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant qui était de 650 dollars en 2007, est retombé de 550 en 2008. Le taux d'inflation a atteint 8,1% qui dépasse largement la moyenne des autres pays de la Communauté des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC) dont le Tchad en fait partie.²

Par ailleurs, les autorités tchadiennes ont entrepris, avec les recettes pétrolières des grands travaux publics : construction des ronds points, des bâtiments administratifs, des stades, des écoles, des marchés publics, de grands centres de santé, etc. Selon le GIC, présentés comme le fruit d'une politique visant à moderniser le pays avec les revenus pétroliers, ces grands travaux ont augmenté les dépenses publiques budgétaires débouchant en 2008, sur un endettement qui risque de s'accroître à long terme. En outre, souligne le GIC, tout n'a pas été investi avec autant d'efficacité. Les

² Source : Cri sis Group, Briefing Africa N° 65, Nairobi/Bruxelles 26 Août 2009, page 11

investissements ont été la source des dépenses pharaoniques : par exemple la construction du stade sportif à Doba à environ trois milliards de FCFA.

Selon les différents rapports d'exécution du budget de l'Etat, de 2000 à 2009, les dépenses annuelles sont passées de 6,5 milliards de francs CFA (un peu plus de 14 millions de dollars) à 147 milliards de francs CFA (environ 315 millions de dollars)³. Cette augmentation est due à l'aggravation des conflits armés en 2004, 2006 et 2008. Elle a été également possible grâce à la disponibilité des recettes pétrolières. Chaque habitants de N'djamena, qui a vécu la bataille de fin Février et début Mars 2008, peut se souvenir de l'importance de l'arsenal tactique d'attaque et de contre-offensive (hélicoptères de combats, chars et lance-roquettes, etc.) déployé pour détruire les unités rebelles qui avaient pénétré dans la capitale. De ce fait, certaines sources estiment que l'armée tchadienne est actuellement « l'une des mieux équipée en Afrique sub-saharienne ».

Après la modification de la constitution de 1996 dans ses articles relatifs à la limitation du nombre du mandat à deux, permet donc à l'actuel chef de l'Etat de rester à vie au pouvoir, renvoyant aux calendres grecques l'alternance politique inhérente à toute démocratie. Cette révision constitutionnelle est à la base des mécontentements des populations et de certaines responsables politiques qui reprochent au Chef de l'Etat d'avoir voulu les écarter de la gestion du pays et d'avoir hermétiquement verrouillé toutes les possibilités d'alternance. Cela se fait ressentir au niveau des populations qui se sentent abusé par le fait de vivre dans un Etat qui se dit démocratique, mais où l'élite au pouvoir a réussi à empêcher systématiquement une participation du citoyen au processus de prise de décision.

LA REGION CONCERNEE PAR LES 5%, LE LOGONE ORIENTAL SELON LE CPGRP

Cette région couvre une superficie de 22 951 km² et compte une population totale estimée à 718 6524 habitants avec une densité de 31 habitants au km². Le Logone Oriental compte 1027 villages, 42 Cantons, 23 Sous préfectures répartis dans 6 départements qui sont :

- **Le département de la Pendé, chef lieu Doba** (aussi chef lieu de la région) et comptant trois sous préfectures : Doba, Kara et Madana toutes situés au Nord Est des champs pétroliers ;
- **Le département de la Nya, chef lieu Bébédjia** comptant cinq sous préfectures : Bébédjia, Komé, Mbikou, Miandoum et Béboni. Cette zone regroupe les grands champs pétroliers souvent soulignés dans les documents du projet : champ de Miandoum, de Komé, de Bolobo et de Ngalaba ;
- **Le département de la Nya Pendé, chef lieu Goré** comptant quatre sous préfectures : Goré, Donia, Yamodo et Began. Cette zone est traversée par le pipe line dans la partie centrale de la région et partage sa frontière avec la République Centrafricaine ;
- **Le département des Monts de Lam, chef lieu Baïbokoum** comptant cinq sous préfectures : Baïbokoum, Bessao, Baïkoro, Bitoye et Larmanaye. C'est la partie de la région située à l'extrême Ouest, traversée par le pipe line qui partage une grande partie de sa frontière avec la République du Cameroun ;
- **Le département de Kou Est, chef lieu Bodo** et comptant trois sous préfectures : Bodo, Bédjo et Béti. Ce département se situe au Sud Est des champs pétroliers ;
- **Le département de Kou Ouest, chef lieu Béboto** et comptant trois sous préfectures : Béboto, Baké et Dobiti. Une zone située au Sud ouest des champs pétroliers.

Une région qui, malgré la mise en œuvre d'énormes ressources issues des 5% des revenus pétroliers depuis 2005 est placée troisième des régions les plus pauvres au Tchad (64,7% des pauvres) derrière le Moyen Chari (69,3% des pauvres) et le Mayo Kebby (71,7% des pauvres).selon le document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, SNRP2 2008 – 2011.

³ Voir « Lettre de Transparence », observatoire de la gestion des revenus pétroliers, op. Cit.

⁴ Plan de Développement Régional de la zone pétrolière, CIRAD, Juin 2005, page 8

DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

Pour réaliser l'étude nous avons opté pour une approche participative et itérative basée sur :

- la recherche documentaire axée sur la collecte exhaustive des informations issues des rapports de missions et des enquêtes menées sur site par différentes sources : Comité Provisoire de Gestion des Revenus Pétroliers, Collège de Contrôle et Surveillance des Revenus Pétroliers, Groupe International Consultatif, Centre d'Etude et de Formation pour le Développement, ... ;
- l'organisation des rencontres d'échanges des acteurs directement ou indirectement impliqués dans la gestion des 5% des revenus pétroliers, notamment : les Organisations de la Société Civile concernées, les membres du CPGRP, du CCSRP, les représentants des communautés à la base (chefs de canton, leaders des Organisations à la Base, personnes ressources,...) quelques opérateurs privés, les représentants des institutions internationales (Banque Mondiale), quelques députés.
- les séances de restitutions aux acteurs concernés pour leur permettre de partager les constats, d'envisager les changements à opérer et surtout, de décider des actions à entreprendre et de s'engager dans la durée.
- les observations des réalisations pour vérifier les informations recueillies. Les réalisations des sites suivants ont été visitées : les infrastructures situées sur l'axe Moundou – Doba en passant par Baïkoro et Bébédjia, dans les zones des champs pétroliers (Miandoum, Komé et Béro) et celles situées sur le tracé du pipe line (Timbéri, Kagpal, Gadjibian, Bessao et Baïbokoum).

CHAPITRE I : LES PRINCIPES FONDATEURS DES 5% DES REVENUS PETROLIERS

A – Base juridique des 5% des revenus pétroliers : la loi N° 001/PR/1999

Un des axes centraux des garanties est la loi n°001/PR/1999 portant sur la répartition des revenus. Nous nous intéresserons à la répartition des revenus directs car les revenus 5% alloués à la région productrice en dépend. Nous apportons quelques précisions nécessaires pour une meilleure compréhension des 5% des revenus pétroliers alloués à la région productrice⁵.

La loi 001/PR/1999 du 11 janvier 1999 a prévu, en ce qui concerne les ressources directes composées de deux volets: les redevances et les dividendes qui sont déposés sur le compte d'une institution financière spécialement ouvert pour l'Etat et appelé compte séquestre Off-shore et réparties comme suit :

- Dix pour cent (**10%**) des revenus directes (dividendes et redevances) dans un compte pour les générations futures ;
- Quatre vingt dix pour cent **90%** des revenus directs restants sont répartis comme suit :
 - a) Quatre-vingts pour cent (**80%**) des redevances et quatre vingt-cinq pour cent (**85%**) des dividendes servent à financer des dépenses jugées acceptables dans les secteurs prioritaires pour la lutte contre la pauvreté, l'affectation des ressources directes constituées par les redevances et les dividendes sont déposées sur les comptes spéciaux, en faveur des Ministères Prioritaires qui sont le secteur de la **Santé Publique et des Affaires Sociales** ; le secteur de **l'Enseignement** ; le secteur des **Infrastructures** ; le secteur du **Développement rural (Agriculture, Elevage)** ; le secteur de **l'Environnement et des Ressources en eau**.
 - b) Quinze pour cent (**15%**) sont destinés à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement courant de l'Etat, pour une période de cinq ans à compter de la date de la production ;

⁵ Confère schéma de répartition des revenus pétroliers tels que définis dans la loi 001/PR/99 du 11 janvier 1999

- c) Cinq pour cent (5%) des redevances sont destinées aux collectivités décentralisées de la région productrice conformément aux dispositions de l'article 212 de la Constitution.

Les autorités tchadiennes ont procédé à la révision de la loi n°001/PR/1999, devenue loi n°002/PR/2006 depuis le 11 Janvier 2006. Cette révision n'a pas eu des incidences sur les 5% revenus pétroliers alloués à la région productrice conformément aux dispositions de l'article 212 de la Constitution.

B – Les 5% des revenus pétroliers, ressources additionnelles pour la région productrice

Pour des raisons légitimes (par exemple les effets néfastes provenant de l'exploitation des ressources minières ou autres, le fait même que le territoire dispose des ressources exploitées pour le développement, ...) beaucoup de pays accordent un pourcentage sur le produit des ressources du sol et du sous-sol aux communautés locales. C'est un droit légitime pour faire face à la situation qui prévaut dans le territoire sous exploitation par rapport aux autres. Ainsi, ce complément est un plus pour le territoire concerné par rapport aux autres mais correspondant à une compensation relative aux dégâts et autres inconvénients subits. Dans le cas de l'exploitation du pétrole du bassin de Doba, ce complément ou ce pourcentage additionnel des 5% des revenus pétroliers prévus par la Constitution pour la région ne doit pas remplacer les parts attribuées aux secteurs prioritaires destinées à l'ensemble des régions du Pays. Aussi, la région du Logone Oriental devrait, en plus des 5% des revenus pétroliers des revenus qui lui sont attribués par la Constitution, avoir sa part dans la répartition des 65 % des redevances et des 70% des dividendes destinés aux secteurs prioritaires, tel que prescrite dans la loi 002 de Juillet 2003.

C – Les 5% des revenus pétroliers, ressources destinées aux collectivités décentralisées

Dans de nombreux pays, les Etats ont opéré des réformes politiques, administratives et juridiques engageant des transferts de pouvoirs d'un niveau central à un niveau local, c'est-à-dire des Collectivités territoriales. Celles – ci disposent d'une certaine autonomie de décision et de gestion. Elues par leurs pairs, les membres des Collectivités territoriales décentralisées sont des structures administratives distinctes de l'administration de l'Etat et ont la responsabilité de prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis. L'élection de ces collectivités territoriales décentralisées vise le renforcement de la démocratie locale, leur présence favorise la mise en place des services aux populations et l'expression des initiatives en mobilisant les énergies, les idées et les moyens des acteurs publics et privés pour le développement du territoire de la Collectivité.

Par ailleurs, les Collectivités territoriales décentralisées sont dotées de la personnalité morale qui leur permet d'agir en justice. De ce fait, elles disposent de l'autonomie administrative, c'est-à-dire qu'elles peuvent disposer de leur propre personnel et qu'elles ont leur propre budget. Elles détiennent des compétences propres, le droit de faire certaines choses qui sont définies par la loi. Elles détiennent en outre le pouvoir de décision. C'est dans cette optique que l'accent a été mis et le choix a été porté sur les Collectivités territoriales décentralisées pour la gestion des 5% des revenus pétroliers alloués à la région productrice.

Une bonne stratégie pour permettre aux populations de la région productrice et leurs élus locaux de s'investir, grâce aux 5% des revenus pétroliers, dans des domaines porteurs en vue de réduire leur pauvreté.

D – Les 5%, ressources destinées aux dépenses de réduction de la pauvreté

Une des dispositions prévues dans les mécanismes de gestion pour garantir une utilisation efficiente des 5% des revenus pétroliers alloués à la région productrice est le Plan de Développement régional (PDR). Aussi, son élaboration a fait l'objet d'un processus particulièrement participatif pendant la période allant de 2003 à 2005 dans le cadre du Programme de Renforcement des Capacités de Gestion du Secteur Pétrolier (PRCGSP) et sur la base du plan stratégique de développement comme de réduction de la pauvreté dont les axes prioritaires sont :

- Axe 1 : promouvoir la bonne gouvernance pour renforcer la cohésion sociale et l'efficacité des politiques ;
- Axe 2 : créer un environnement favorable à une croissance économique robuste et diversifiée ;
- Axe 3 : valoriser le potentiel de croissance du secteur rural ;
- Axe 4 : faire des infrastructures un levier de croissance ;
- Axe 5 : valoriser les ressources humaines.

Le PDR élaboré par le CIRAD en 2005 est la traduction des axes prioritaires de la SNRP en fonction des spécificités locales.

CHAPITRE II : LES CONSTATS

A – La prise de décision en absence des collectivités territoriales

D'après les textes de base portant sur la répartition et la gestion des revenus pétroliers, la Constitution de la République du Tchad octroie 5% des revenus générés par l'exploitation du pétrole du Bassin de Doba aux collectivités décentralisées de la région productrice. Des textes spécifiques à la gestion des revenus pétroliers sont venus compléter ce dispositif, notamment en ce qui concerne les modalités transitoires de gestion des redevances pétrolières dans la région productrice en l'absence des collectivités territoriales décentralisées.

Ainsi, le 29 Septembre 2004, le Décret N°457/PR/MEF/2004 du Président de la République crée le Comité Provisoire de Gestion des Revenus Pétroliers destinés à la région productrice. Depuis cette date, trois comités provisoires ont été nommés :

- Le premier comité provisoire de gestion des 5% a été nommé le 25 Mai 2005 par Arrêté N°1924 du Premier Ministre et composé de 9 membres dont trois députés de la région, deux représentants de la Société Civile, deux représentants des chefs traditionnels et deux représentants de l'Etat ;
- Le second comité a été mis en place le 13 Juillet 2007 par Décret 533 réorganisant le comité et ramenant le nombre de ses membres à cinq au lieu de neuf et constitué d'un représentant de l'Etat, deux députés de la région, un représentant de la Société Civile et un représentant des chefs traditionnels ;
- Le troisième comité en place actuellement a été nommé le 21 Septembre 2007 par Arrêté 2349 du Premier Ministre et est entré en fonction le 05 Octobre 2007.

Les principales tâches du CPGRP sont :

- Concevoir, identifier, sélectionner et approuver les projets d'intérêt régional en cohérence avec la stratégie nationale de réduction de la pauvreté ;
- Programmer les projets susceptibles d'être financés et décider de leur exécution après avis du Collège de Contrôle et de surveillance des revenus pétroliers ;

- Veiller à la mise en œuvre, à l'exécution et à la supervision des projets.

Pour mener ses différentes tâches, le Comité Provisoire de Gestion des Revenus Pétroliers s'appuie sur le Secrétariat Permanent dont le siège est fixé à Doba. Comptant en son sein 5 à 6 personnes, ce secrétariat comprend :

- Un Secrétaire Permanent (Coordonnateur pour l'équipe en place) ;
- Deux assistants dont l'un en charge de l'Administration et des Finances et l'autre en charges des Programmes et des Projets ;
- Deux ou trois experts techniques en charges des domaines spécifiques (pour l'équipe opérationnelle en place, il y a un expert en micro crédit et deux en génie civil).

Ce Comité devrait donc être le principal acteur décideur des engagements pour l'utilisation des 5%. L'analyse des situations des engagements des projets d'investissements de 2005 à 2008 nous ont permis de dégager les principaux acteurs décideurs des engagements et les secteurs majeurs d'activités appuyés. La situation se présente comme suit :

Tableau D : Niveau de décision selon le type d'acteur

Année	Montant et niveau de décision				
	Montant total des engagements : 33 199 875 013 FCFA Sources : CPGRP				
	Présidence	Ministère	CPGRP	Autres	Observations par année
2005	3 535 895 000	0	0	0	100% Présidence de la République
2006	4 854 000 000	212 515 000	72 234 767	0	94,46% Présidence et 1,41% CPGRP
2007	4 335 375 643	8 201 534 572	195 065 816	788 267 000	32,07% Présidence ; 60,66% Ministère
2008	7 400 460 883	0	1 172 902 853	2 431 623 479	67,25% Présidence ; 10,66% CPGRP et autres
Total	20 125 731 526	8 414 049 572	1 440 203 436	3 219 890 479	22,10%
Pourcentage	60,62%	25,34%	4,34%	9,70%	100%

Ce tableau met en exergue les principaux décideurs que sont la Présidence de la République, le Ministère des Finances et le CPGRP avec respectivement 60,62%, 25,24 %, 4,34 % de niveau de prise de décision. On constate que les principaux acteurs que sont les communautés n'ont pas pris part au processus de décision. L'analyse annuelle montre que pendant les deux premières années, les décisions d'engagements relatifs à l'utilisation des 5% ont entièrement été prises par la Présidence : 100 % pour 2005 et 94,46% pour 2006. Les décisions et les engagements de 2007 ont été largement pris par le Ministère des Finances (60,66%). Les engagements relevant du CPGRP sont très faibles : seulement 1,41% d'engagement du CPGRP en 2006 et 10,66 % en 2007. Nous avons constaté que d'autres acteurs inconnus ont engagés 22,10 des opérations d'investissements en 2008.

Il y a d'autres acteurs qui agissent sans réel souci pour le développement de la région. Au lieu de défendre les intérêts des populations il y a des ressortissants qui ne tarissent pas de communiqués de soutien qu'ils adressent à longueur de journée, pendant toute une semaine, voire pendant un mois au parti et à son chef. Ces communiqués de soutien sont diffusés souvent et sans gêne aux noms des communautés rurales qui n'ont même pas été consultées, ni même informées sur les ondes de la radio nationale parfois pour la pose de la première pierre ou l'inauguration d'une infrastructure réalisée avec les revenus des 5%. Tout porte à faire croire à la communauté que le Président n'arrête pas de penser à la région, qu'il a autant de souci pour le développement de la région au point d'y investir mêmes ses dernières ressources, comme si les 5% était la propriété privé du Chef de l'Etat.

B – Les Capacités du CPGRP

Des travaux de ces deux missions (Mars 2006 et Mars 2009) du CCSRP ont porté sur le mode de fonctionnement du premier Comité Provisoire de Gestion de 5%, ses pratiques de gestion. Des visites sur le terrain ont permis aux équipes des missions d'apprécier les investissements réalisés. En 2006, donc une année après la mise en place, il ressort des entretiens avec l'équipe du Secrétariat du CPGRP entre autres ce qui suit :

- les projets en cours de réalisation lui échappent totalement ;
- l'équipe ne connaît pas le montant du budget qu'il est sensé gérer ;
- les chèques sont signés par le Président et le Trésorier régional ;
- la gestion financière du Comité provisoire est faite par le Trésorier régional de Doba conjointement avec le Président du Comité qui réside constamment à N'djamena ;
- l'absence permanente du Président du Comité de Doba n'a pas permis au Comité de se réunir régulièrement depuis la mise en place de ce dernier en 2004, les membres se sont réunis qu'une seule fois ;
- le comité de gestion ne disposait pas de règlement intérieur jusqu' à fin Mai 2006 ;
- les autres membres du comité disent ne pas être associés à la discussion des projets de plus de 8 milliards de FCFA approuvés en 2005. Ils ignorent totalement la procédure d'attribution des marchés, ce qui remet ainsi en cause l'esprit de transparence qui devrait caractériser l'institution ;
- tous les marchés financés par les 5% de la région productrice de pétrole n'ont pas fait l'objet d'appels d'offres à la concurrence. Ils ont été attribués directement à N'Djaména dans des conditions obscures sous forme de marché de gré à gré, alors que leurs montants sont énormes ;
- tous les projets en cours en 2006 d'un montant global de plus de 8 milliards de F CFA, sont uniquement orientés vers deux villes à savoir Doba et Bébédjia, ce qui crée des mécontentements des populations d'autres régions ;
- le comité déplore qu'aucun entrepreneur de la région productrice du pétrole ne puisse bénéficier des marchés attribués dans le cadre des projets en cours.

Les choses ne sont pas réellement améliorées durant 2007 et 2008. Le CCSRP a donc recommandé en 2009 à l'endroit du comité provisoire de gestion :

- d'être plus regardant sur les critères d'éligibilité des entreprises soumissionnaires de marchés de construction et sur les bureaux d'études qui parfois sont en même temps des contractuels comme conseillers du comité provisoire de gestion et attributaires des marchés de telle sorte qu'ils sont à la fois juges et parties ;
- d'établir le short-liste des entreprises de construction et les cabinets d'étude ayant réalisés les meilleures performances depuis l'institution des 5% pour les futurs appels d'offres ;

- d'associer les populations bénéficiaires lors de la conception des projets pour tenir compte de leurs besoins réels ;
- d'adapter les projets d'investissement aux besoins de la population dans la perspective de la réduction de la pauvreté par des études fiables.

Les recherches sur le terrain ont montré que ces recommandations ne sont jusqu'à maintenant pas pris en considération.

Le système de contrôle est totalement inefficace. Les vraies causes des dépenses démesurées sont la surfacturation des ouvrages et le montage des bureaux d'études fictifs et de contrôle qui se remplissent les poches. Certaines ont été souvent montées de toutes pièces par les autorités locales, les membres du CPGRP, les hommes politiques pour faciliter le contrôle des entreprises qui ne sont pas à la hauteur pour exécuter les marchés.

C – Répartition des Ressources

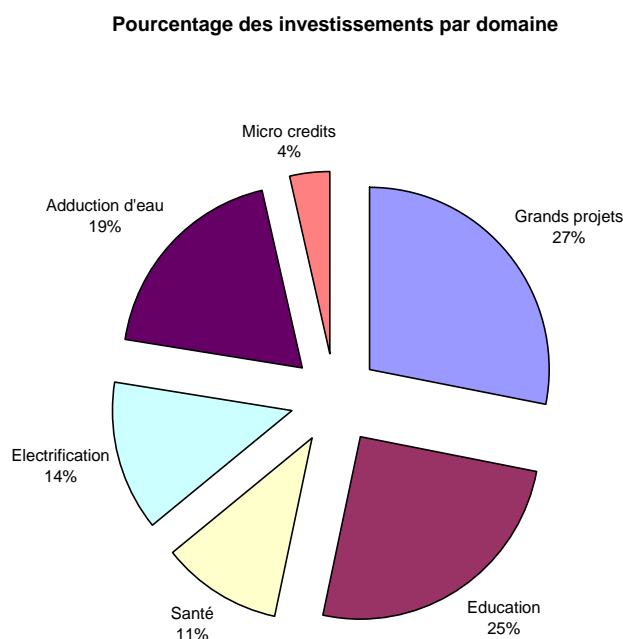
C1 – Répartition des ressources par domaine / secteur

Comme l'a souligné le Coordonnateur de CPGRP, le plan quinquennal d'activités pour la gestion des 5% des revenus pétroliers est « axé principalement sur l'éducation, la santé, l'adduction d'eau potable, l'électrification des grandes villes, la culture et la jeunesse, les projets généraux de modernisation des grands centres urbains et d'aménagements hydro agricoles ».

Le récapitulatif des investissements par domaines en termes monétaires se présente comme suit :

- **Domaine des grands projets d'infrastructure** : 9 230 369 952 FCFA dont 2 200 000 000 FCFA pour le stade omnisport, 4 287 245 000 FCFA pour la construction des marchés ;
- **Domaine Education** : 8 242 665 275 FCFA dont 4 275 495 064 FCFA en bâtiments pour les écoles primaires et 3 967 170 211 FCFA pour les écoles secondaires ;
- **Domaine Santé** : 3 553 470 900 FCFA dont 1 322 883 737 en Centre de Santé et 2 230 587 163 en hôpitaux de district ;
- **Domaine Electrification** : 4 443 056 698 FCFA ;
- **Domaine Adduction d'eau potable** : 6 211 812 188 FCFA ;
- **Domaine Micro crédit et Fonds de Solidarité** : 1 150 000 000 FCFA.

Schéma III : Proportion des investissements réalisés par domaines



Les grands projets représentent 27 %, suivis de l'éducation 25% et 'adduction d'eau potable 19%.

Dans le tableau ci-bas nous avons défini les secteurs autrement pour mettre en évidence que le 5% ont servi de faire des constructions au détriment des investissements productive et sans se soucier du fonctionnement des ouvrages construits.

Tableau E : Situation des secteurs d'activités appuyés **Source** : CPGRP.

Secteurs d'activités appuyés						
Montant total des investissements 33 199 875 013 FCFA						
Année	Contrôle – Etude	Construction	Adduction d'eau	Electrification	Micro Crédit	Fonds Solida
2005	184 000 000	2 928 595 000	423 500 000	0		
2006	263 749 767	4 875 000 000	0	0		
2007	0	4 924 284 107	4 102 902 226	4 443 056 698	30 000 000	20
2008	1 209 921 043	6 586 156 210	2 108 909 962	0	1 000 000 000	100
Total	1 657 670 810	19 313 835 317	6 635 312 188	4 443 056 698	1 030 000 000	120
Pourcentage	4,99%	58,17%	19,99%	13,38%	3,10%	

D'emblée, le secteur de construction l'emporte sur les autres en termes de montant des investissements (qui représentent 58,17%). En ce qui concerne les infrastructures, l'essentiel des

investissements a été accordé pour la construction des grands ouvrages : stade omnisport, marchés modernes, hôpitaux de district et lycées bâtis pour la plupart dans les grandes villes et les chefs lieux de départements comme Doba, Bébédjia, Baïbokoum, Goré, Béboto et Bodo.

Le coût moyen des infrastructures est dans l'ordre décroissant comme suit :

- marché moderne : 2 143 622 500 FCFA ;
- électrification : 1 481 018 899 FCFA ;
- hôpital de district 743 529 054 FCFA ;
- adduction d'eau 1 935 097 086 FCFA (chef lieu de département) ;
- adduction d'eau 611 673 586 FCFA (chef lieu de sous préfecture) ;
- bâtiments d'école 147 090 820 FCFA.

La juxtaposition des infrastructures ne suffit pas pour développer une région. Par exemple, pour permettre à la jeunesse de Doba de profiter pleinement des effets bénéfiques du stade omnisport, il fallait l'inscrire dans un programme national, voire sous régional. Ce qui permettra à la fédération d'élaborer un programme et de définir des activités diversifiées pour une utilisation efficiente du stade : organisation des matchs régional, sous régional et international, des jeux olympiques national et sous régional, ... Des occasions aux jeunes pour montrer leurs talents, découvrir les autres cultures, ... d'avoir l'opportunité de s'ouvrir à l'extérieur. Faute d'avoir une vision claire et réfléchi avant de décider de la construction du stade, il ressemble aujourd'hui plus à un lieu de vagabondage. On se contente de quelques rares matchs entre les jeunes de Doba qui n'attirent à peine une centaine de spectateur. Les recettes par match atteignent à peine 3000 FCFA. Le comble est que, faute d'entretien, la dégradation de pelouse est presque entamée. Un stade est construit pour abriter diverses activités et régulièrement. Comment assurer son fonctionnement en misant sur la seule jeunesse de Doba ?

Les investissements place le Logone Oriental parmi les régions les mieux équipées du Tchad. Cependant nous avons constaté lors de nos visites qu'il ya des infrastructures qui manquent d'équipements essentiels pour être opérationnelles ou qui sont mal conçues ou parachutées dans des localités où elles ne correspondent pas aux besoins des populations appelées à les utiliser. Qui assumera dans une telle situation la responsabilité pour transformer ces infrastructures en un véritable instrument de développement !

Par ailleurs, le fait que les projets ne soient pas choisis parmi les besoins de la population, fait que les gens ne se reconnaissent pas dans ces différents projets en exécution. Beaucoup, nous ont fait savoir qu'à la place du Stade de foot prévu pour plus de 2 milliards, ils auraient aimé voir réaliser des points d'eau dans tous les villages de la région.

Autant certains membres du Comité Provisoire de Gestion des Revenus Pétroliers reconnaissent l'aspect additionnel (réaffirmé dans le manuel du CPGRP) des 5% des revenus pétroliers par rapport aux parts dévolues aux secteurs prioritaires, autant ils sont incapables de veiller à réalisation et à son utilisation juste et efficace. « Nous sommes obligés d'engloutir dans les infrastructures structurantes les revenus prévus pour les besoins immenses à la base, pour le renforcement des capacités du personnel enseignants et les équipements des infrastructures sanitaires et scolaires à la base (formation des maîtres communautaires, des agents des centres de santé, équipements minimum dans les écoles primaires, dans les centres de santé,...). Pour le Vice Président du CPGRP, il est plus qu'urgent de faire un plaidoyer autour des 5% des revenus pétroliers en vue de respecter notre constitution et d'œuvrer véritablement pour la lutte contre la pauvreté telle que définie dans la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté. Il conclut en soulignant l'injustice causée à la région productrice dans la mesure où les parts dévolues aux secteurs prioritaires qui devraient revenir de droit à la région du Logone Oriental sont totalement occultées par le flou entretenu autour des 5% des revenus pétroliers par la politique.

C2 – Répartition régional

Tableau G : Investissements réalisés par départements de 2005 à 2008 pour un montant total de 32 465 391 900 FCFA

DEPARTEMENTS	Pendé	Nya	Nya Pendé	Kou Est	Kou Ouest	Mts de Lam
Montant réalisations	8 921 600 077	6 479 794 871	4 425 619 360	2 532 486 947	989 219 255	8 335 171 390
Montant crédit	236.000.000	112.000.000	96.000.000	117.000.000	116.000.000	104.500.000
Totaux	9 157 600 077	6 591 794 871	4 521 619 360	2 649 486 947	1105 219255	8 439 671 390
Pourcentage	28,20%	20,30%	13,93%	8,17%	3,40%	26%

Graphique III: Repartition des investissements par Départements en %

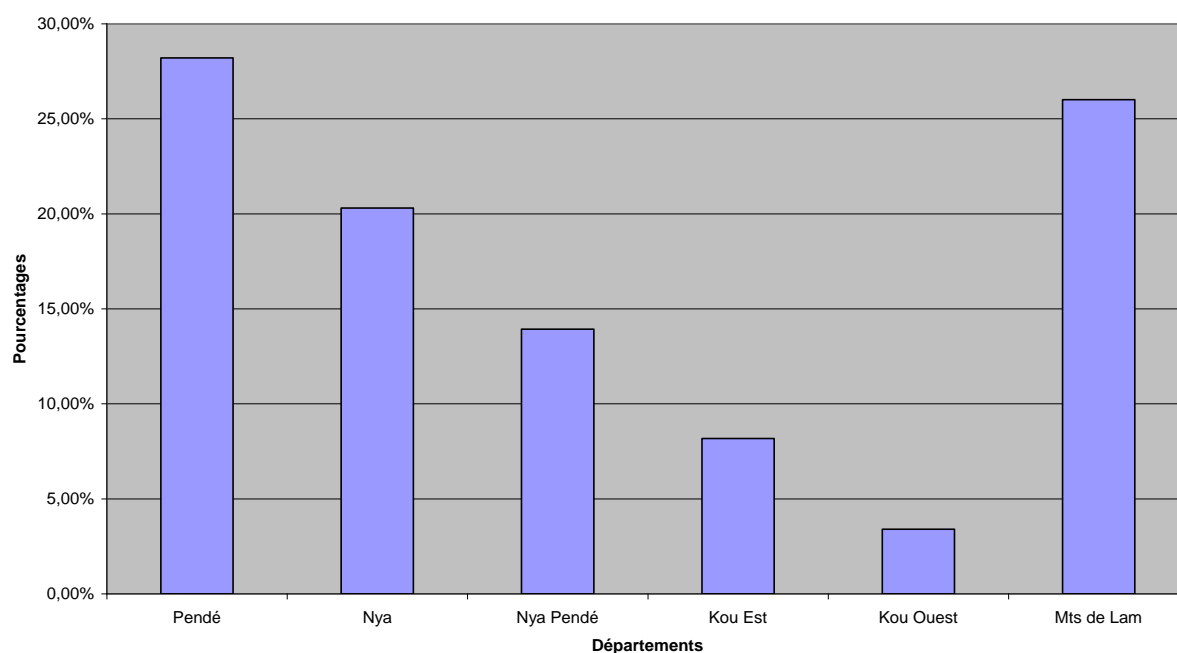


Tableau et graphique permettent de mettre en exergue ce qui suit :

- Ce sont les départements de la Pendé, des Monts de Lam et de la Nya qui ont bénéficié le plus des revenus pétroliers issus des 5% des revenus pétroliers que les autres. Le département de la Pendé se taille la plus grosse part aussi bien par rapport aux infrastructures et aux micros crédits distribués (respectivement 8 921 600 077 FCFA et 236 000 000 FCFA) ;
- Le département des Monts de Lam a bénéficié des infrastructures presque à la hauteur de celles de la Pendé. Cela s'explique par les grandes structures construites à Doba et à Baïbokoum : Stade omnisport, hôpitaux de district, électrification, châteaux d'eau, gare routière, lycées, etc. ;
- Le département de la Nya, site des trois grands champs pétroliers (Komé, Miandoum, Bolobo) vient en troisième position avec 6 479 794 871 FCFA d'investissements réalisés dans les

infrastructures. Là aussi, la grosse partie des investissements réalisés concerne les grandes structures construites à Bébédjia : le marché moderne, l'électrification de la ville.

- La situation est la même dans le département de la Nya Pendé où le gros des investissements a été réalisé à Goré (adduction d'eau potable, électrification de la ville et construction d'un hôpital de district) ;
- Les nouveaux départements Kou Est et Kou Ouest n'ont pas été oubliés, hôpital de district, adduction d'eau potable, construction lycées ont été réalisés à Bodo et Béboto.
- L'analyse approfondie montre que seulement 4 118 542 984 (soit 21,32%) sur 19 313 835 317 FCFA du secteur construction ont été investis dans les villages pour construire les bâtiments pour 28 écoles. En considérant que les constructions ont été effectivement réalisées dans les villages, on peut estimer que 28 villages ont bénéficié de nouveaux bâtiments d'écoles primaires sur 1027 villages que compte la région, soit 2,7 % des villages
- 5 441 426 721 FCFA, soit 17,9% du montant total ont été investis dans la construction de 28 bâtiments d'écoles et 12 centres de santé au bénéfice de quelques villages.
- 5 922 369 349 FCFA, soit **19,5%** du montant total ont été investis dans les infrastructures d'adduction d'eau potable en faveur d'une dizaine de chefs lieux de sous préfecture sur 43 que compte la région ;
- 21 149 159 501 FCFA, soit 69,6%, du montant total ont été investis dans les secteurs d'électrification, d'adduction d'eau potable, de construction (hôpital de district, école, lycée, marché moderne, stade omnisport, etc.) en faveur des six chefs lieux de départements. Les principales villes, à savoir Doba, Baïbokoum, Bébédjia et Goré (avec respectivement 7 415 551 283 ; 5 984 713 920 ; 3 625 664 173 ; 2 002 478 757 FCFA) ont bénéficié à elles seules d'un montant total de 19 028 408 133 FCFA, soit **62,61%** du montant total des investissements dans les trois principaux secteurs.

En résumé, les grandes villes et les chefs lieux de départements ont été les grands bénéficiaires des investissements suivies des chefs lieux de sous préfectures. Les communautés rurales ne bénéficié de quelques bâtiments scolaires et dispensaires. Hors ils cumulent, de manière endémique d'énormes besoins fondamentaux, notamment l'accès à l'eau potable, à l'hydraulique pastorale et à des pistes rurales réhabilitées, des moyens de production. Pour preuve, les pistes rurales reliant Miandomou à Bébédjia, Ngalaba ou Komé à Bébédjia ou Doba, Doben à Bébédjia ou à Doba sont difficilement empruntables et presque impraticables en saison de pluies, la seule issue, étant d'emprunter les pistes aménagées par le Consortium pétrolier qui relie les puits de pétrole, les pipes aux centrales de collectes. Or, il s'agit bien des zones des champs pétroliers qui produisent depuis 2003 l'essentiel du brut tchadien commercialisé.

D – Les entreprises bénéficiaires des prestations

L'analyse des fiches d'identification et d'attribution des marchés des trois CPGRP a mis en relief 51 entreprises et bureaux d'études confondus qui ont assuré des prestations diverses dont les principales sont : Etude – Contrôle – Suivi ; Construction des infrastructures diverses ; Adduction d'eau ; Electrification, ...L'examen année par année a permis de noter que seulement quatre entreprises ont bénéficié de deux prestations sur la période 2005 – 2008, notamment, SETUBA SA en 2005 et 2008 ; ATAUD en 2005 et 2007 ; ATAR en 2005 et 2006 ; SOCOFI SARL en 2007 et 2008.

L'instabilité des CPGRP peut expliquer cette situation. En effet, il y a eu trois équipes de CPGRP qui se sont succédées de 2005 à 2007. Et chacune des équipes a dû choisir ses prestataires comme on peut le constater sur la liste des entreprises retenues année par année. Ainsi, on peut noter que la plupart des prestataires retenus en 2005 n'ont pas obtenu de marchés en 2006. De même, l'année 2007 et 2008 ont eu chacune, leur nouveau lot d'entreprises prestataires. Tout s'est passé comme si chaque CPGRP a mis en place sa propre politique et stratégie de recrutement des prestataires.

Quant à l'origine des entreprises, le gros lot des prestataires est issu de N'djamena. Pas étonnant, puisque l'essentiel des décisions prises dans le cadre des engagements des 5% des revenus pétroliers, nous l'avons souligné plus haut, relèvent de N'djamena. Une dizaine d'entreprises ont gagné un marché de plus d'un milliard de FCFA chacune (le plus élevé est de 4 105 250 107 FCFA au bénéfice de SETUBA SA suivi de TROPIC METHE, STH, ALMANA, SOGECT TCHAD, SACOGEN et NEKOBAT avec des montants de prestations autour de 2 000 000 000 FCFA). Les entreprises locales, fautes de disposer de moyens financiers et humains suffisants n'ont pas, pour la plupart, gagné des marchés, surtout les grosses prestations. Quelques rares se sont contenté de petites prestations. Tels sont les cas de l'entreprise DJIMRA basée à Doba et TOPOGEC, un bureau d'étude installé à Moundou. En ce qui concerne le montant des prestations, la situation se présente comme suit :

Le contrôle initié par le CCSRP en 2009 a permis de déceler un certain nombre de problèmes, liés à la mauvaise exécution des projets de développement financés sur les revenus pétroliers et qui doivent interpellier les pouvoirs publics.

Différents missions ont évalué la capacité des entreprises bénéficiaires des marchés publics, de réaliser ces projets dans l'intérêt des populations locales en respectant les clauses contractuelles. Malheureusement, le constat est amer car, la plupart de ces entreprises créées pour la circonstance ne disposent pas de système d'organisation requise et même d'équipements et de personnel qualifié pour ces genres de travaux qui, requièrent une technicité sans faille et des références en la matière ; ce qui ne favorise pas une garantie de qualité dans la mesure où, souvent, le personnel recruté par ces cabinets manque d'expériences (stagiaires sortis fraîchement des écoles professionnelles sans aucune expérience pratique et livrés à eux même). Le CCSRP constate que beaucoup d'entreprises que nous avons visitées manquent cruellement de personnels qualifiés et n'ont que de matériels rudimentaires tels que les bétonnières, vibreurs etc. S'agissant des cabinets de contrôle, il y a lieu d'interpeller le Ministère des Infrastructures sur la nécessité de définir un cadre juridique plus contraignant et notamment, des sanctions à l'encontre des bureaux de contrôle récalcitrants sur la question de qualification requise et du nombre d'année d'expérience, ainsi qu'un contrôle et un suivi de contre expertise pour dénoncer et suspendre les usurpateurs.

E – Les Domaines

E1 – Les grands projets d'infrastructure

Investissement 04 – 08 : 9 230 369 952 FCFA dont 2 200 000 000 FCFA pour le stade omnisport, 4 287 245 000 FCFA pour la construction des marchés :

Pour les trois anciens membres CCSRP, « l'appétit des autorités à utiliser les revenus alloués à la région productrice est apparu dès lors qu'elles ont constaté qu'environ 20 milliards de FCFA ont été déposés dans le compte des 5% des revenus pétroliers. Ne constatant aucune réaction des concernées, alors l'Etat, sur les conseils de quelques leaders et députés de la région productrice a mis en place une stratégie pour utiliser ces fonds. Les objectifs visés sont plus politiques que social : se donner une image de marque à travers des grands investissements visibles dans la région, surtout dans les grandes villes comme on peut le constater dans la plupart des pays pétroliers. C'est cette raison qui justifie les investissements dans les infrastructures énormes comme le stade omnisport, marchés modernes, aménagement des gares routières à Doba ; construction du siège du CPGRP, hôpitaux de district et lycées bâtis pour la plupart dans concentrées dans les villes et les chefs lieux des départements (Doba, Bébédjia, Mbaibokoum, Goré, Beboto, Bodo). Pour faire allusion à ces infrastructures, on vous parle souvent du « Plan social du Chef de l'Etat ».

Le coût de construction de deux marchés modernes s'élève à 4 287 245 0000 de FCFA avec un coût moyen de 2 143 622 500 FCFA. Les villes bénéficiaires sont Doba et Bébédjia.

Le marché moderne de Bébedjia a été construit et ouvert en Avril 2009 grâce aux fonds pétroliers issus des 5%. Il ne semble pas faire l'unanimité et est actuellement sous utilisé. Les principales raisons évoquées sont les taxes jugées trop exorbitantes et le coût élevé de location des magasins comparativement au maigre état des recettes.

E2 – Education

Total d'investissement 04-08 : 8 242 665 275 FCFA dont 4 275 495 064 FCFA en bâtiments pour les écoles primaires et 3 967 170 211 FCFA pour les écoles secondaires.

Les constats sur le terrain sont décevants. Surfacturation, mauvaise qualité, manque d'équipement et absence des enseignants formés sont les principales défaillances.

L'équipe de Tchad et Culture a constaté que les toitures de nombreuses écoles suintent. Ainsi, par exemple, les salles de classe de l'école de Dokapti, nouvellement construites sont de véritables mares, les bâtiments menacent de s'écrouler. Le même constat a été établi par le chef de canton de Béboni en ces termes : « Moi je vois que les bâtiments construits sont très beaux, c'est l'essentiel. Toutefois, j'ai constaté que certaines toitures suintent. L'entreprise attributaire reviendra refaire les toits puisque la réception des bâtiments n'est que provisoire pour le moment ».

Pour le cas de l'école de Doholo, les conclusions de la mission du CCSRP sont accablantes et nous citons : « Au regard de nombreux problèmes techniques et notamment, le non respect des normes de construction et défaut de conception, il s'agit ici d'une entreprise de circonstance qui ne possède aucune qualification. Par ailleurs, il a été constaté l'absence du représentant du bureau de contrôle et du chef de chantier lors de la visite de la mission ». Aussi, selon l'avis des membres de la mission, le bâtiment de cette école primaire de Doholo doit être démoli et repris à cause des risques d'effondrement possible dus à la non étanchéité du coffrage lors du coulage des poteaux et du mauvais dosage des matériaux (gravier et ciment).

Nous citons encore le CCSRP pour l'état d'autres écoles : « Les écoles de DONIA, GORE CENTRE et de BETOLO sont construites et réceptionnées malgré quelques anomalies à réparer avant la réception définitive. Les édifices de BELAMA sont mal bâtis dont : un système électrique défaillant, l'eau qui coule sous le déversoir et directement sur le mur des 3 salles de classes et du bâtiment administratif, le suintement de la dalle du toit, une peinture du mur délavée, une classe sans estrade, des fissures au mur, sur les fenêtres en claustra, une fissure horizontale sur le bâtiment administratif assez grave, une fissure verticale et grave dans deux salles, une fissure sur le mur d'appui d'un des bâtiments, un détachement du mur d'appui du bâtiment. Les écoles de ces 05 localités NANKESSE, BEDJAL, DOBA URBAIN, BEYARA-BETI, sont visiblement mal construites (stagnation et suintement de l'eau de pluie, fissures profondes, murs de clôture sans chaînage, WCs qui communiquent entre eux). La plus mauvaise construction est celle de l'école de BEYARA.

Beaucoup des bâtiments scolaires construits sur les ressources du pétrole, ne possèdent pas de tables bancs. Par ailleurs, l'on a constaté l'insuffisance de manuels scolaires dans la plupart des écoles. Dans la revue Tchad et Culture à la page 2 et 3, il est indiqué un ratio d'un livre pour trois élèves alors que la norme est de un livre par élève. Il a été souligné aussi que le ratio enseignant / élève dans la région dépasse le ratio normal qui est de 50 élèves par enseignants (63 élèves pour un enseignant dans le département de la Nya). Pire, la plupart des enseignants de la délégation de ce département ne sont pas qualifiés. Pour preuve, sur 508 enseignants que compte la délégation, 71 seulement sont qualifiés. Conséquences, certaines écoles dans la région sont dirigées par des maîtres communautaires.

Selon notre calcul basé sur les statistiques du CPGRP le coût moyen d'un bâtiment d'école primaire de 6 salles de classes s'élève à 147 090 820 FCFA. En comparant les coûts moyens de construction des

bâtiments scolaires avec les coûts dans d'autres projets nous constatons que ce sont des coûts très élevés. Le village de Bedogo en Logone occidentale par exemple a construit un lycée avec 8 salles de classes et un bâtiment administratif pour un coût total d'environ 48 Millions de FCFA.

E3 – Santé

Total d'investissement 04-08 : 3 553 470 900 FCFA dont 1 322 883 737 en Centre de Santé et 2 230 587 163 en hôpitaux de district ;

Douze centres de santé ont été construits pour un coût total de 1 322 883 737 FCFA, soit une moyenne de 110 240 311 FCFA. On estime aussi que centres ont été effectivement construits dans les villages, soit 12 villages sur 1027 que compte la région. Le coût des constructions des hôpitaux de district, réalisés essentiellement dans les chefs de départements est de l'ordre de 2 230 587 163 de FCFA, soit un coût moyen de 743 529 054 FCFA.

Sur un autre plan, les infrastructures manquent cruellement d'équipements. Tels sont les cas des centres de santé de Dokapti et de Doungabo dans le Département de la Nya qui ne sont pas équipés. En réponse à ce constat, Mbairédoum Lucas, coordonnateur du comité de gestion des 5% des revenus pétroliers alloués à la région productrice répond en ces termes : « Nous attendons du Ministère de la Santé publique la liste des matériels techniques à commander ».

A Béboni, c'est quand les centres de santé ont été achevés qu'on a cherché à savoir comment les équiper et où trouver le personnel soignant. Et on vous dit souvent que le CPGRP a promis doter ces centres d'équipements et mettre très prochainement à la disposition des centres des produits pharmaceutiques et des infirmiers. Tout se passe comme si un centre de santé se limite au bâtiment construit !

E4 – Electrification

Total d'investissement 04-08 :: 4 443 056 698 FCFA ;

L'électrification est le troisième secteur qui a absorbé 13,38% des investissements, soit 4 445 056 698 de FCFA. Les principales grandes villes (Baïbokoum, Bébédja et Goré) de la région ont été les bénéficiaires. Le coût moyen d'électrification est de 1 481 018 899 FCFA.

La centrale électrique installée à Bébédja depuis février 2009, n'arrive pas à satisfaire les besoins de la population en énergie à cause de son tarif hors de portée des familles.

E5 – Approvisionnement en eau

Total d'investissement 04-08 : 6 211 812 188 FCFA ;

L'adduction d'eau potable vient en deuxième position des investissements. Une somme de 2 358 597 086 FCFA a été investie pour deux chefs lieux de département (Baïbokoum et Doba), six chefs lieux de sous préfecture (Komé Béboni, Bédjo, Madana, Yamodo et Bessao) sur 23 et un village (Bépara) ont bénéficié de 4 281 715 102 FCFA pour l'adduction d'eau potable, soit une moyenne de 611 673 586 FCFA. Komé et Bessao, situés respectivement sur le champ pétrolier et le tracé du pipe line ont eu, la chance de figurer parmi les bénéficiaires ;

Le château d'eau de Bébédja construit il y a six ans seulement et qui manque souvent d'eau à cause de la mauvaise gestion et du manque d'entretien causant la panne des générateurs. Nombreuses aujourd'hui sont les familles qui, bien qu'ayant un robinet ou une borne fontaine à côté de leur domicile,

sont privées d'eau courante. Elles sont donc obligées de s'approvisionner en eau de puits traditionnels à ciel ouvert impropres à la consommation.

E6 – Micro finance

Total d'investissement 07-08 : 1 005 000 000 FCFA.

Le lancement de l'opération micro crédit est à inscrire dans les initiatives du Chef de l'Etat lors de son passage à Doba où il a ordonné de mettre à la disposition des femmes un fonds de commerce sur les 5% des revenus pétroliers pour leur permettre de développer leurs petites activités génératrices de revenus, cela en réponse à la demande des femmes « mosso » de Doba. Ainsi, trois milliards de F CFA ont été prévus au titre du plan quinquennal 2007 – 2011 et les premières opérations ont démarré en juillet 2007. Le taux d'intérêt est fixé à 3% et le fonds de garantie représente 10% du montant demandé. Les délais de remboursement est d'une année pour les deux premiers fonds et de un an et demi pour les fonds d'équipements collectifs.

Opération test lancée en juillet 2007 : montant total de micro crédits octroyés : 45 000 000 F CFA distribués dans les six départements de la région du Logone Oriental. En terme de résultats, l'expert estime que l'opération a été une réussite dans l'ensemble excepté les moulins où s'est posé constamment le problème de maintenance à cause de la rareté des pièces de rechange. Le taux de remboursement avoisinerait les 63%, selon l'expert.

Sur la base des résultats de l'opération test, une deuxième tranche de micro crédit de grande envergure a été lancée, cette fois ci, dans sept grandes zones de la région du Logone Oriental toujours sur les 5% des revenus pétroliers, pendant la période allant de septembre 2008 à février 2009. Les principaux domaines concernés sont :

- domaine agricole, notamment les équipements de transformation et les tracteurs représentent 53% du montant total des crédits octroyés ;
- domaine pastoral axé sur l'embouche bovine représentant 21% du montant total des crédits octroyés ;
- domaine des services articulés autour des ateliers de couture et de soudure, les salons de coiffure, les moulins, les cabines téléphoniques, ...représentant 26% du montant total des crédits octroyés.

En dehors des crédits octroyés pour l'achat des tracteurs dont la durée de remboursement s'étale sur une année et demie, le reste est à court terme.

Selon le CCSRP deux opérations de crédits d'un montant global de plus d'un milliard (**45 000 000 FCFA en 2007 et 961 326 499 FCFA en 2008**) ont été octroyés dans les six départements et plus particulièrement dans les chefs lieux de Sous préfectures.

Pour un montant total de 781 500 000 F CFA (chiffre avancé par l'expert) de crédits octroyés, environ 6 000 personnes (dont 3623 femmes) sont bénéficiaires. Ces personnes sont issues de 413 groupements repartis dans les six départements de la région et la commune de Doba. Le tableau ci-dessous présente la situation par zone :

Ainsi, d'après les données détaillées recueillies auprès de l'expert en micro crédit sur un montant total de 781 500 000 FCFA distribués :

- Les six chefs lieux de départements (Doba, Bébédjia, Goré, Baïbokoum, Bebodo, Bodo) ont reçu un montant total de **456 500 000 FCFA** ;

- Les seize chefs lieux des Sous préfectures ont reçu 325 000 000 FCFA. Une moyenne de 20 312 500 FCFA par chef lieu de Sous préfecture. Avec des disparités difficiles à expliquer : des montants bas de 7 000 000 et 9 000 000 FCFA de crédits respectivement distribués à Béboni et Mbaïkoro. Des faibles montants de crédits ont été également distribués à Miandoum, Komé et Donia. En revanche, Larmanaye et Béti ont bénéficié des montants élevés de crédits (47 000 000 et 36 000 000 FCFA).

Concernant les résultats et l'impact de cette opération, l'expert a ressorti plus de difficultés que d'aspects positifs. En effet, le taux de remboursement fluctue entre 20% et 30% pour les crédits à court terme, cette situation devient de plus en plus complexe quant aux crédits à moyen terme. Les crédits d'acquisition des gros équipements auraient un taux de recouvrement faible pour attiser les craintes.

Plusieurs raisons sous-tendent ces inquiétudes :

- les animateurs et les superviseurs sont peu compétents et mêmes s'ils l'étaient, leur nombre est insuffisant face à l'étendue de la zone ;
- les difficultés rencontrées par les bénéficiaires sont nombreuses, notamment l'inexpérience dans la gestion des équipements lourds, l'inaccessibilité aux pièces de rechange et même l'inadaptabilité des équipements ;
- le non respect du manuel de procédure, exemple l'octroi des crédits par les animateurs, l'octroi des crédits sous les pressions politiques et l'influence des personnages haut placés ;
- certains groupements ou individus changent brusquement de projets, ainsi ils investissent par simple imitation dans des domaines dont ils ne maîtrisent pas les contours. C'est l'assurance aux échecs et à la décroissance des taux de remboursement ;

Nous avons relevé d'autres problèmes sur le terrain.

Certains équipements lourds pour l'agriculture (tracteur) ou pour la transformation ont été octroyés à crédit sous la pression de certains dirigeants ou hommes politiques avec toutes les difficultés rencontrées pour assurer la maintenance ou pour le recouvrement, situation embarrassante reconnue par l'expert de micro crédit.

Une autre situation plus grave, l'équipe, dans la précipitation, demande aux communautés de s'organiser en association ou en groupement muni d'un agrément pour bénéficier du crédit. Très vite la machine se met en route et avec l'appui des autorités locales (moyennant une somme), les autorisations sont vite délivrées sans une véritable organisation, sans un projet bien défini et un engagement des membres. Certaines personnes sont coptées par les leaders pour compléter l'équipe même si elles sont peu connues dans le village. Le groupe se débrouille alors séance tenante pour remplir les autres conditions : par exemple réunir les fonds de garantie.

Doba et ses environs bénéficient d'un montant total de 190 000 000 FCFA, suivent ensuite Bebodo, Bodo et Goré. Des montants élevés de crédits ont été octroyés dans les chefs lieux suivants : Doba, Bébot, Bodo, Larmanaye, Béti et Goré. Selon plusieurs sources, ces montants ont été imposés, soit par des hommes politiques, soit par certains membres influents du CPGRP en faveur de leurs communautés. « Beaucoup de crédits ont été octroyés sous la pression, souvent politique », ont souligné certains bénéficiaires, voire même l'équipe chargée de la mise en œuvre du micro crédit. Dans certains départements, les communautés ne se gênent pas d'affirmer haut et fort que c'est normal que leur soit distribué l'argent de leur pétrole. C'est clair, les fonds distribués sont considérés comme des dons aux communautés, un droit légitime.

Par ailleurs, selon beaucoup de témoignages diversement vérifiés, certains animateurs, ont organisé à plusieurs reprises des commerçants de Doba qui se sont transportés à Komé pour gagner des crédits à la place des concernés. Moyennant des parts importantes qui sont reversées aux organisateurs. Aussi, le principe de déposer les fonds de garantie avant d'avoir accès au crédit a été une opportunité des agents de crédits d'escroquer les autres. Cela s'explique par la gamme diversifiée de taux de fonds de garantie : de 5% à 20% en fonction du client. Difficile dans ces conditions de savoir exactement si les montants de crédits octroyés correspondent à une réalité ou ce sont simplement des données fictives. Seule une évaluation indépendante permettra d'établir la situation réelle des crédits octroyés et surtout de situer les responsabilités des CPGRP et de leurs experts.

L'équipe du CPGRP n'a pas pris le temps d'analyser les systèmes de crédits en cours ou passés. Comment peut-on dans ce cas parvenir à élaborer une stratégie appropriée ? Comment éviter la situation des groupements et des individus surendettés. Par ailleurs, pourquoi le CPGRP n'a pas cherché à utiliser les canaux de certaines institutions qui ont abattu un travail important en matière d'épargne et de crédit dans la région ? par exemple l'expérience de l'Association pour le Développement de l'Epargne et le Crédit (ASDEC) qui s'est investi dans les activités de micro finances depuis de longues années.

En revanche, les femmes qui ont investi dans les services ont eu de bons résultats. Certaines ont réussi à rembourser la totalité du crédit avant l'échéance (salon de coiffure, cabine téléphonique, atelier de couture). Ces domaines porteurs qui méritent d'être minutieusement étudiés car non seulement ils génèrent des revenus à la base mais ils offrent des emplois aux jeunes et aux femmes. La plupart des personnes que nous avons rencontrées sur le terrain détenteurs de ces petits ateliers sont des jeunes et des femmes. Une initiative qui peut être intégrée dans un schéma plus global de développement local, surtout dans les zones des champs pétroliers où les jeunes ont perdu la culture du travail de la terre. Ils peuvent se faire une place et être utiles.

E7 - Les fonds de solidarité

Total d'investissement en 2007 et 2008 : 115 365 741 F CFA

Nous avons annoncé qu'à côté des fonds destinés au micro crédit, le CPGRP dispose d'un fonds de solidarité dont les limites et fonctions restent assez ambiguës d'après nos informations. Mais, vu l'importance de leur volume, nous allons tenter d'apporter quelques clarifications de l'objet de leur utilisation sans être en mesure de fournir plus de précisions aux lecteurs.

Engagés dans la même période que l'opération micro crédit, les montants décidés et accordés pour l'année 2007 et 2008 sont respectivement 20 000 000 et 100 000 000 de F CFA.. Ces fonds sont destinés à des opérations d'urgence survenues dans la région. Concrètement, ces fonds ont été utilisés en partie (nous n'avons pas pu obtenir des données précises) au cours des deux années pour venir en aide aux communautés du département de la Pendé (Bébédjia) qui ont été victimes d'inondations. Une deuxième opération a été organisée en faveur des communautés du département des Monts de Lam qui ont perdu toutes leurs récoltes suite à la dévastation des champs par les éléphants (zone de Békan). Deux autres investissements ont été réalisés à Doba sur ces fonds en 2009 : l'achat de médicaments pour l'hôpital du district à la demande de la population et le financement d'une formation sur l'assainissement de la ville en faveur des jeunes. Nous ne disposons pas de détails précis sur les montants affectés à ces opérations. Mais selon les sources du CCSRP, les paiements effectifs réalisés par le CPGRG pour 2007 et 2008 sont respectivement 20 000 000 et 95 365 741 F CFA. Soit au total 115 365 741 F CFA des 5% des revenus pétroliers utilisés dans le cadre des calamités naturelles.

Pourquoi créer un fonds de solidarité en prévision des calamités alors que sur le plan national, des dispositions sont prises chaque année pour venir en aide aux sinistrés par le biais des programmes ou

des projets bien définis et financés par le Ministère de l'agriculture (par exemple l'Office National pour la Sécurité Alimentaire) ?

CONCLUSIONS

Sur un fonds total de 687 314 204 702 FCFA des revenus pétroliers directs rapatriés depuis l'année 2004 jusqu'à la fin de l'année 2008 par le Ministère des Finances et du Budget, 34 259 664 167 FCFA⁶ ont été destinés à la Région Productrice, soit environ 4,98%. Ces fonds ont permis, à trois (3) Comités Provisoires de Gestion des Revenus Pétroliers décrétés de réaliser des grands travaux publics : construction des hôpitaux de district, des marchés modernes, des gares routières, des bâtiments de lycées et d'écoles, ... adduction d'eau potable et électrification de villes, des châteaux d'eau. Sans oublier les fonds importants investis dans les opérations de micro crédits distribués tout azimut dans tous les six Départements de la région et les fonds de solidarités plus circonscrites à quelques localités.

Tout l'espoir des populations reposait sur les 5% des revenus pétroliers. « Ils constituent la voie la plus sûre et le plus court pour nous développer car les 5% des revenus pétroliers sont destinés à notre région. Mais hélas, les fameux revenus pour la région nous échappent de plu en plu, nous constatons que le chemin pour y avoir accès est long, complexe, On vous demande de préparer les projets, puis des projets éligibles, d'appel d'offre, de passation de marché, ...des jargons qui vous tourmentent les têtes ». Et cela ne suffit pas, car il faut soumettre votre demande à un Comité Provisoire de Gestion des Revenus totalement inconnus. « Ce sont des individus cooptés et nommés par décret, et donc parachutés et inconnus pour la plupart des membres des communautés. Ils sont en plus inaccessibles dans leurs immeubles bureaux flambants de Doba où ils manigancent tout en faveur de leurs proches, leurs supérieurs ou leurs hommes politiques, parfois, pour plonger davantage la communauté dans sa situation de misère».

Les mécanismes jusque-là mis en œuvre pour l'utilisation des 5% des revenus pétroliers n'ont respecté, ni la principale base juridique (revenus additionnels), ni les principes fondateurs, notamment la mise en place des Collectivités Territoriales Décentralisées, le choix des domaines et des échelles d'investissements, la participation de la communauté et le principe d'appropriation des investissements par la population, le tout en vue de réduire la pauvreté.

Par rapport aux 3 principes de base pour une utilisation efficiente des 5% des revenus pétroliers que nous avons évoqués voilà nos conclusions :

1. Les 5% des revenus directs constituent des ressources additionnelles pour la région Productrice :

- **Les 5% ont été la principale source de financement des projets réalisés par le gouvernement dans la région ;**

C'est une utilisation arbitraire des 5% des revenus pétroliers en lieu et place des 65% des redevances et 70% des dividendes qui devraient financer les secteurs prioritaires. Les équipes du CPGRP qui se sont succédés ont utilisé les 5% des revenus pétroliers pour réaliser des constructions gigantesques dans les grands centres urbains qui relèvent plutôt de l'utilisation des 65% des redevances et des 70% des dividendes. La plupart des investissements réalisés obéissent à des objectifs politiques et non de développement. C'est un droit légitime pour faire face à la situation qui prévaut dans le territoire sous exploitation par rapport aux autres. Ainsi, ce complément est un plus pour le territoire concerné par rapport aux autres mais correspondant à une compensation relative aux dégâts et autres inconvénients subits. Dans le cas de l'exploitation du pétrole du bassin de Doba, ce complément ou ce pourcentage additionnel des 5% des revenus pétroliers prévus par la Constitution pour la région ne doit pas

⁶ Source : Rapport d'activités 2008 du Collège de Contrôle et de Surveillance des revenus pétroliers

remplacer les parts attribuées aux secteurs prioritaires destinées à l'ensemble des régions du Pays. Aussi, la région du Logone Oriental devrait, en plus des 5% des revenus pétroliers des revenus qui lui sont attribués par la Constitution, avoir sa part dans la répartition des 65 % des redevances et des 70% des dividendes destinés aux secteurs prioritaires, tel que prescrite dans la loi 002 de Juillet 2003.

- **Les grands centres ont reçu la grand part des 5% au détriment des zones les plus touchées par les travaux d'exploitation du pétrole ;**

Normalement, les populations des grands espaces pétroliers de Miandoum, Bolobo, Ngalaba et Komé devraient figurer au premier rang des bénéficiaires des 5% des revenus pétroliers alloués à leur région. Comme les compensations, peu de revenus issus des 5% des revenus pétroliers ont été mis en œuvre pour améliorer les conditions de vie de ces communautés sur lesquelles retombent les risques directs de l'exploitation. Et si nous ne les aidons pas à prendre des dispositions particulières pour se faire entendre, alors elles continueront à souffrir de ces privations drastiques encore des années. On l'a constaté aussi bien pour les grandes infrastructures ou les structures de base, les communautés de Miandoum et autres situés sur le site pétrolier n'ont pas fait l'objet d'attention particulière de la part des différentes CPGRP qui se sont succédés.

2. Les 5% des revenus directes sont destinées aux collectivités décentralisées :

- **Les décisions d'affectation des 5% des revenus pétroliers alloués à la région productrice ont été prises en hauts lieux (Présidence de la République ou Ministère) sans une participation des communautés concernées ;**

Par rapport aux décisions d'investissements prises au sommet (Présidence de la République, Ministères), les raisons déterminantes sont politiques et donc les investissements décidés lors des visites spectaculaires et furtives des autorités sur le terrain « chez le gouverneur », ne peuvent pas répondre adéquatement aux véritables demandes des communautés.

Si la principale raison de cette dérive dans la gestion des 5% des revenus pétroliers alloués à la région productrice est d'ordre politique, d'autres avis soulignent le comportement de certaines personnes, notamment certains cadres, hommes politiques ou leaders de la région. Ce sont les premiers à pousser la Présidence de la République à investir dans les dépenses démesurées pour en tirer profit. Ils ont ainsi réussi à créer un plan social spécial pour Doba, appelé « plan social du Président de la République ». La stratégie de ces hommes politiques ou leaders a consisté à introduire, à chaque passage du Président de la République un groupe de personnes sensées représenter les communautés du Logone Oriental. Leurs doléances sont soumises au Président de la République qui les approuve comme étant la volonté du peuple. « Avant de concevoir les projets, nous recensons d'abord les besoins de la population. Ce sont les chefs de canton et les chefs des unités administratives qui nous expriment ces besoins », explique le Coordonnateur du CPGRP dans la revue mensuelle Tchad et Culture N°279. Mais rassembler les besoins des chefs de canton et des unités administratives se résume souvent aux bureaux à construire, aux moyens de déplacement. Est-ce le besoin de la population ?

En effet, une des difficultés constatées dans la gestion des 5% des revenus pétroliers alloués à la Région productrice est la faible capacité du Comité Provisoire de Gestion des 5% des revenus pétroliers à s'affirmer face aux autorités centrales et son incapacité à décliner une stratégie claire d'intervention qui lui permet de financer sur la base des demandes des populations locales et en complément aux interventions des ministères sur le budget national.

3. Les 5% des revenus directs sont destinées aux dépenses de réduction de la pauvreté dans la région productrice :

- **Les infrastructures réalisées répondent peu aux besoins des populations pauvres ;**

Comme tout pays pétrolier émergent, le Tchad n'a pas échappé à la règle en entamant partout des grands chantiers de construction. Dans la région productrice, un plan social de modernisation a été initié par les autorités pour développer la région. Une trentaine de milliards de revenus pétroliers issus de 5% des revenus pétroliers ont été engagés à la construction des infrastructures qui sont loin de servir au déclenchement d'une véritable dynamique de développement. Le CPGRP a complètement refusé de s'appuyer sur le Plan de Développement Régional (PDR).

Des mécanismes prévoyaient que les revenus pétroliers devaient être destinés prioritairement à améliorer les conditions de vie des populations tchadiennes pauvres. En outre, une des priorités de la SNCRP est le développement du monde rural dont dépend la majorité des pauvres. A cet égard, toutes les politiques de croissance et de réduction de la pauvreté doivent accorder une attention particulière au monde rural. On se demande alors pourquoi le CPGRP n'a suivi les recommandations de la SRNP qui un document de référence élaboré par les tchadiens ?

Pour souligné notre conclusion nous citons le GIC: « Le Tchad avance sur la voie du développement mais le manque de capacités d'organisation, de coordination et peut-être parfois de volonté politique font que les allocations des finances publiques ne sont pas encore suffisamment arrimées aux priorités sectorielles annoncées dans la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté n°2 (SNRP-2) ». Le GIC ajoute « toute politique économique cohérente doit avoir un plan stratégique de développement comme de réduction de la pauvreté axée sur des objectifs prioritaires définis, idéalement, après consultation avec tous les acteurs de la Nation ».

- **Les infrastructures ont été réalisées sans contenu (équipements, personnel) pour la plupart. Il se pose donc un réel problème pour l'opérationnalité de ces infrastructures ;**

Beaucoup des infrastructures ne sont pas fonctionnelles, fautes d'équipement ou de personnel, elles sont tombées en panne, d'autres ne répondent pas aux préoccupations des populations. Comme on l'a souligné, le développement est un processus dynamique qui ne s'opère pas par la juxtaposition des infrastructures. Les 5% des revenus pétroliers pourraient, par exemple, être utilisés pour le renforcement des capacités des enseignants, les fournitures scolaires et les équipements nécessaires pour le fonctionnement des écoles.

- **La surfacturation et autres pratiques de mauvaise gouvernance ont conduit à un gaspillage des fonds disponible ;**

La mauvaise gouvernance et l'impunité sont parmi les principaux facteurs d'accentuation de la pauvreté, comment améliorer la gouvernance des 5% des revenus pétroliers indispensable pour une répartition équitable des ressources ainsi que leur utilisation efficiente?

- **Les résultats dans le domaine de la Micro finance sont décevants. Les opérations ont été lancées sans s'appuyer sur les capacités existantes ;**

Le CPGRP n'a pas cherché à utiliser les canaux de certaines institutions qui ont abattu un travail important en matière d'épargne et de crédit dans la région ? Par exemple l'expérience de l'Association pour le Développement de l'Epargne et le Crédit (ASDEC) qui s'est investi dans les activités de micro finances depuis de longues années.

Perspectives inquiétantes : Les prérogatives du CPGRP annoncées pour 2010 – 2011 ne font aucune allusion aux véritables demandes issues des communautés. Hôpital régional de Doba (4 658 517 550 FCFA), Université sous régional (3 135 067 415 FCFA) et Ecole Normale des Instituteurs (1 498 892 595 FCFA), plus de **9 milliards de francs CFA**) Trois grands projets présidentiels qui sont

engagés laissent pratiquement peu de revenus. Sans oublier le projet de construction d'un Aéroport international. Concernant les Collectivités territoriales décentralisées, rien n'annonce la possibilité de les voir opérationnelles dans un futur proche. Et même si on a annoncé que des élections locales sont prévues pour la fin de cette année, rien n'indique que cette opération aura lieu compte tenu des multiples promesses non tenues par le passé. Aucune volonté politique de favoriser le lancement du processus d'élection des Collectivités Territoriales décentralisées ne se dessine à l'horizon.

RECOMMANDATIONS

Le développement ne peut pas se réduire à une juxtaposition d'infrastructures (contenants) sans les éléments dynamiques qui doivent assurer son fonctionnement (contenu). Les populations doivent être les principaux acteurs de leur développement. Nous proposons dans le dernier paragraphe les principaux changements à opérer ou les améliorations utiles dans le seul but de faire des revenus pétroliers un véritable instrument de lutte contre la pauvreté. Nous recommandons :

1. Les 5% des revenus directes constituent des ressources additionnelles pour la région productrice :

- respecter le caractère additionnel des 5% des revenus pétroliers par rapport au budget national ;
- Compte tenu de la grande majorité des pauvres en milieu rural, mettre l'accent sur le milieu rural et les populations le plus touché par les effets néfastes de l'exploitation du pétrole.

2. Les 5% des revenus directes sont destinées aux collectivités décentralisées :

- accélérer la mise en place des collectivités locales et renforcer leurs capacités et les former au démarrage ;
- en attendant mettre en place un comité régional soucieux du développement de la région et capable de s'affirmer face aux autorités centrales et ayant adopté une doctrine claire d'intervention qui lui permette de financer les projets sur la base des demandes des populations locales et en complément des interventions des ministères sur le budget national ;
- pour le choix des membres du Comité Régional, nous suggérons que soit créée une équipe de mise en œuvre et de suivi des résultats dont une des tâches consistera à participer à la mise en place du Comité ;
- renforcer les capacités des communautés locales à participer effectivement à l'ensemble du processus de mise en œuvre des revenus issus des 5% (conception – identification – sélection – mise en œuvre – suivi /évaluation /capitalisation ;
- préparer les futures communautés rurales à gérer et à suivre l'exécution des projets.

3. Les 5% des revenus directes sont destinées aux dépenses de réduction de la pauvreté dans la région productrice :

- Utiliser les ressources de façon judicieuse dans les projets les plus demandés par les populations en s'appuyant sur le Plan de Développement Régional (PDR), la SNCRP et les OMD ;
- Donner une suite judiciaire aux constats et recommandations du CCSRP ;
- Prévoir pour les projets les moyens humains et l'équipement nécessaires. C'est justement pour cet aspect que les 5% qui sont une ressource additionnelle devraient être utilisés ;
- Associer les capacités et structures existantes pour arriver à des programmes durables en Micro finance ;
- Mettre l'accent sur les projets soutenant l'emploi ;
- Soutenir des projets visant l'agriculture et l'élevage.

Notre recommandation clé est la mise en place un comité régional soucieux du développement de la région. Nous donnons ici quelques précisions.

En l'absence des Collectivités Territoriales Décentralisées, on doit mettre en place **un Comité Régional doté d'une personnalité morale, d'une autonomie financière (des 5% des revenus pétroliers), des compétences éprouvées et d'un pouvoir de décision**. La région productrice regorge des ressources humaines de qualités et diversifiées. Les communautés sont, elles, assez organisées tant sous l'angle des structures traditionnelles que modernes. Un Comité régional ayant pour base des leaders, des autorités locales, des personnes ressources, reconnues pour leur intégrité pourra constituer le fer de lance de ce cadre dont la mission principale sera d'assurer une utilisation et une gestion non seulement transparentes mais aussi efficiente des 5% des revenus pétroliers en faveur de communautés pauvres. Et cela en adéquation avec les priorités sectorielles annoncées dans la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté n°2 (SNRP-2) et du PDR. Au delà de la gestion des 5% des revenus pétroliers, les rôles, à terme, de ce Comité consisteront à renforcer la démocratie locale, favoriser la mise en place des services aux populations et surtout favoriser l'expression des initiatives en mobilisant les énergies, les idées et les moyens des acteurs. L'idéal, c'est préparer le terrain pour la mise en place des futures Collectivités Territoriales Décentralisées et servir de cas d'école pour les autres régions Tchad.

Ce Comité Régional dispose d'un outil précieux : **le Plan de Développement Régional (PDR) élaboré non sans difficulté dans le cadre du PRCGSP**. Ce PDR a été élaboré sur la base des Plans de Développement Cantonaux représentatifs des spécificités de la Région du Logone Oriental. Le Comité Régional aura à sa disposition non seulement le PDR du Logone Oriental mais également les PDC de certains cantons représentatifs. Il restera le travail de réactualisation à faire en accord avec la population et les différents ministères. Ce travail préalable permettra de régler les questions d'échelle d'intervention, de domaines stratégiques d'action, des besoins prioritaires à satisfaire.

En vue de faciliter la concertation et le dialogue au niveau régional entre les Communautés, l'Etat, la Société Civile et le Secteur Privé, d'une part et pour assurer la légitimité de l'organisme, d'autre part, nous suggérons la mise en place et le fonctionnement du Comité Régional de gestion et d'utilisation comme suit :

Composition du comité : il est composé de 15 membres :

- six (6) représentants des communautés (leaders, autorités traditionnelles, personnes ressources) ;
- trois (3) représentants des Services de l'Etat (Gouverneur, Délégués du Ministère du Plan et des Finances) ;
- trois (3) représentants de la Société Civile (ONG/ADH, Organisations Féminines et Syndicats) ;
- deux (2) notables reconnus de la région pour leur probité morale ;
- un (1) représentant du Secteur Privé.

Rôle, fonction et tâche du comité :

Ce Comité Régional, comme nous l'avons souligné disposera d'un large pouvoir de décision en matière de planification, d'identification, de sélection, d'approbation et de mise en œuvre des projets, mais aussi dans le processus de Contrôle – Suivi – Evaluation – Capitalisation.

Les modalités de fonctionnement, les droits et les devoirs des membres ainsi que le mode et les sources de financement devront être précisés par la suite (Règlement Intérieur et Manuel de Procédures).

Pour accomplir ses multiples tâches, nous suggérons que le Comité Régional délègue ses tâches techniques à un secrétariat. Il sera composé de personnes recrutées en fonction de leurs expertises avérées et reconnues pour accompagner le Comité Régional dans la mise en œuvre et le suivi des projets. Pour l'exécution des opérations, le Comité Régional et son Secrétariat Technique feront appel à des opérateurs privés ou des prestataires de services. Le principe d'attribution des marchés basé sur les résultats atteints sera systématiquement appliqué.

Mode de désignation du comité

Les membres doivent de ce fait être désignés, choisis ou élus sur la base des critères bien définis. Les principaux sont :

- la capacité à assumer les différentes tâches énoncées ;
- l'intégrité pour échapper aux multiples tentations ;
- l'audace pour faire face aux pressions diverses ;
- la connaissance de la région ;
- la disponibilité et la stabilité ;
- une solide expérience dans le domaine de développement local.

Pour le choix des membres du Comité Régional, nous suggérons que soit créée une équipe de mise en œuvre et de suivi des résultats dont une des tâches consistera à participer à la mise en place du Comité, l'élaboration de textes de base (règlement intérieur, manuel de procédure etc.) et le renforcement de ses capacités relatives à ses tâches.

SIGNIFICATION DES SIGLES

ADH	: Associations des Droits de l'Homme
ADICAM	: Association pour le Développement Intégrale du Canton Miandoum
ASDEC	: Association pour le Développement des Caisses pour l'Epargne et le Crédit
ASSAILD	: Association d'Appui aux Initiatives Locales de Développement
ATADER	: Association Tchadienne des Acteurs du Développement Rural
ATNV	: Association Tchad pour la Non Violence
BAOBAB	: Bureau d'Appui aux Organisations de Base
BEAC	: Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BELACD	: Bureau d'Etudes et de Liaisons des Actions Caritatives et de Développement
BER	: Bureau d'Etude et de Représentation
BIAT	: Banque Internationale pour l'Afrique et le Tchad
BM	: Banque Mondiale
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEFOD	: Centre d'Etude et de Formation
CELIAF	: Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines
CNPC	: China National Petroleum Corporation
CPG	: Comité Provisoire de Gestion
CPGRP	: Comité Provisoire de Gestion des Revenus Pétroliers
CPPL	: Commission Permanent Pétrole Locale
CPPN	: Commission Permanent Pétrole N'djamena
CIRAD	: Centre de coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement
CTNSC	: Comité Technique National de surveillance et de Contrôle
EPOZOP	: Entente des Populations de la Zone Pétrolière
FACIL	: Fonds d'Actions Concertées pour les Initiatives Locales
FOSAP	: Fonds de Soutien aux Activités en matières de Populations
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
GBM	: Groupe de la Banque Mondiale
GIC	: Groupe International Consultatif
IEG	: Groupe Indépendant d'Evaluation

IRAM	: Institut de Recherche et d'Application des Méthodes de développement
LTDH	: Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisations Non Gouvernementales
OSC	: Organisations de la Société Civile
PDC	: Plan de Développement Cantonal
PDR	: Plan de Développement Régional
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPLM	: Pain Pour Le Monde
PR	: Présidence de la République
PRCGSP	: Projet de Renforcement des Capacités de Gestion du Secteur Pétrolier
PWYP	: Publish What You Pay
ROSOC :	: Réseau des Organisations de la Société Civile
SC	: Société Civile
SIDA	: Syndrome Immuno – Déficitaires Acquis
SFI	: Société Financière Internationale
SNRP	: Stratégie National de réduction de la Pauvreté
SOGEMA	: Société Générale de Management et de Développement
UFEP	: Union des Femmes pour la Paix